

**15/03/2017 : Débat sur les Conséquences constitutionnelles, juridiques et institutionnelles de la politique de sécurité et de défense commune: possibilités offertes par le traité de Lisbonne – Arnaud Danjean (LR, PPE, Fr)**

« Merci et félicitations à nos rapporteurs pour cet utile rappel qui consiste à réaffirmer que tout ce que nous devrions déjà avoir fait figure dans un Traité, signé et ratifié par l'ensemble des États membres et dont la mise en œuvre, on s'en rend compte chaque jour, est plus que lacunaire.

Il faut malheureusement les déclarations de M. Trump pour que les Européens se réveillent, alors que tous les paramètres de l'équitation stratégiques existaient déjà bien avant l'élection de Trump pour nous avertir que si nous ne faisons pas ce travail pour notre propre sécurité, personne ne le fera à notre place. Il est donc vraiment temps de se réveiller.

Je regrette néanmoins que les États membres traînent toujours des pieds. Les progrès ces dernières années ont été si faibles qu'on se réjouit aujourd'hui de la moindre avancée, même si celle-ci est très modeste.

En effet, on évoque ainsi la capacité militaire de planification et de conduite au sein de l'État-major de l'UE. Il s'agit de 30 officiers pour superviser des missions non exécutives, c'est à dire de modestes missions d'entraînement au Mali, en RCA et en Somalie, certes utiles mais non décisives.

Je reviens du Mali. Ce n'est malheureusement pas notre mission européenne de formation, aussi professionnelle soit-elle, qui va permettre de résoudre l'instabilité que connaît ce pays.

Ce sont les troupes françaises, qui, une fois de plus, sont en première ligne. La solidarité européenne ne s'exprime que très timidement. Les pays européens qui envoient des contingents au Mali leur assignent des fonctions, non combattantes afin d'éviter toute difficulté. Ceci ne correspond pas à ce qu'on l'on devrait appeler « solidarité européenne ». Le saut qualitatif, notamment opérationnel, qui est nécessaire n'existe pas aujourd'hui.

Enfin, sur le plan industriel, j'entends beaucoup parler des coûts de la non-Europe. Or, le premier coût de la non-Europe pour notre propre industrie de défense consiste, pour certains pays membres, à s'approvisionner sur étagère aux États-Unis alors même que les équipements existent sur notre continent. C'est là un coût de la non-Europe qu'il conviendra un jour de souligner.

N'oublions pas que la sécurité est la première des solidarités européennes. »